

# COMPTE RENDU DE LA SESSION DE DIALOGUE SOCIALE POUR LES PREPARATIFS DE LA RENTREE

Dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025, la Commission Administrative Paritaire du Ministère des Enseignement Maternel et Primaire (CAP-MEMP) a organisé une session de dialogue social exclusivement à cet effet du 14 au 16 Aout 2024 pour aborder certaines questions pour une bonne rentrée et une scolaire apaisée.

Voici les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : organisation des journées pédagogiques ;
2. Reversement des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) en Agent Contractuel de Droit Public de l'Etat (ACDPE) : niveau d'évolution ;
3. Reversement des autres promotions des ACDPE (2008, 2010 et consorts)
4. Point de parution des actes d'avancement
5. Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : responsabilité des directeurs d'école dans la gestion de la cantine scolaire
6. Bonne gestion du temps scolaire : stratégies pour minimiser l'impact du temps consacré aux cantines scolaires sur les apprentissages
7. Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : dispositions prises pour éviter des omis lors du paiement des primes de rentrée
8. Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : dispositions pratiques pour le virement aux écoles du quart des subventions avant la rentrée
9. Dotation des structures centrales du MEMP en matériels de travail

Voici les résolutions et recommandations issues des assises

PREOCCUPATIONS	RESOLUTIONS	OBSERVATIONS
<b>1-Préparatifs de la rentrée 2024-2025, organisation des Journées Pédagogiques</b>	1. Choix du thème : lundi 19 août 2024 ; 2-Elaboration et validation des modules : 24 août 2024 3-Dépôt des modules de formation dans les DDEMP pour leur acheminement du 02 au 05 septembre 2024 ; 3-Concertation avec les formateurs :06 septembre 2024 ; <b>4- Journée Pédagogique : 10 septembre 2024.</b>	

<p><b>2-Dispositions pratiques pour un règlement durable du problème de déficit de personnel dans les écoles maternelles</b></p>	<p>En raison des reformes en cours à la maternelle, le déploiement du personnel est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement à un plan spécial pour les écoles maternelles du Bénin</p>	<p><b>LE PROCESSUS EST TRES AVANCE</b></p>
<p><b>3-Reversement des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) en Agent Contractuel de Droit Public de l'Etat (ACDPE) : niveau d'évolution</b></p>	<p>La question du reversement des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) en Agent Contractuel de Droit Public de l'Etat (ACDPE) a évolué. Les conditions de reversement avaient pour critères ; les AME ayant comptabilisé trois (3) ans de service effectif avec une approche de l'évaluation. Il a été mis en place un comité interministériel (MEF-MTFP-MEMP-MESTFP) pour discuter de la question de l'approche de l'évaluation. Les résultats issus de cette réflexion interministérielle se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Plus d'évaluation ;</li> <li>+ Plus de critères spécifique: il a été demandé à chaque ministère de toletter la liste des AME (extraire les AME indélucats , les retraités,les décédés etc...) <b>afin de reverser tous ceux qui ont fait 5ans à ce jour</b> (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> promotion pour le compte du MEMP et du MESTFP : environs 20.000).</li> </ul> <p>Le comité attend l'évaluation financière du nombre d'AME à reverser demandée au MEF avant de finaliser ses travaux et d'en rendre compte car avec les dernières mesures</p>	

	<p>d'augmentation de 20.000f accordées aux AME la masse salariale peut être bien supportable par le gouvernement.</p> <p><b>NB : LE REVERSEMENT SERA PROMOTION PAR PROMOTION SI LA CHARGE DE L'EFFECTIF N'EST PAS SUPPORTABLE APRES L'EVALUATION FINANCIERE SAUF MESURE SOCIALE DU GOUVERNEMENT.</b></p>	
<p><b>4-Reversement des autres promotions des ACDPE (2008 recrutés par concours, 2010 et consorts)</b></p>	<p>A l'analyse, il est constaté qu'aujourd'hui, la différence entre les ACDPE et FE ne réside qu'au niveau des concours probatoires.</p> <p>A cet effet, le gouvernement est favorable à corriger les textes pour faciliter la tâche à ceux qui auront le désir.</p> <p>Toutefois, la question du reversement ne sera pas occultée</p>	
<p><b>5-Point de parution des actes d'avancement</b></p>	<p>Le point fait par le Chef Service de la Gestion des Ressources Humaines, du Travail et des Emplois de la DPAF-MEMP de janvier à juillet 2024 est 1281 actes parus ayant impactés 11622 agents.</p>	<p>Les projets des actes de reclassement des enseignants de la promotion 2016 sont déjà dans le circuit.</p>
<p>6-Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : <b>responsabilité des directeurs d'école dans la gestion de la cantine scolaire</b></p>	<p>Les directeurs d'école ont pour rôle de superviser la gestion de la cantine scolaire.</p> <p>Ils doivent éviter toutes situations de compromission avec des collaborateurs ou autres acteurs qui pourraient entacher leur honorabilité.</p>	
<p>7-Bonne gestion du temps scolaire : <b>stratégies pour</b></p>	<p>Comme stratégies, il est demandé aux Directeurs</p>	

<p><b>minimiser l'impact du temps consacré aux cantines scolaires sur les apprentissages</b></p>	<p>d'école de s'organiser pour une gestion efficace de la question car ce qui pourrait marcher dans une école A, pourrait ne pas marcher dans l'école B .</p> <p>Néanmoins ,il a été recommandé par les partenaires sociaux que :</p> <p><b>1-La question de MANGEUR-PAYEUR soit revu car c'est à force de faire cette comptabilité que les enseignants perdent assez de temps</b></p> <p><b>2- Revoir les passages des superviseurs/médiateurs dans les écoles.(Dès leur arrivée ,les maitres cantines perdent assez de temps</b></p> <p><b>3-Confier la gestion des cantines aux ONG ou autres structures avec une supervisions du Directeur d'école car la cantine devient de plus en plus un facteur chronophage de temps</b></p>	
<p>8-Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : <b>dispositions prises pour éviter des omis lors du paiement des primes de rentrée</b></p>	<p>Le Régiseur a d'abord rappelé que la majorité des omis de l'année 2023 ont été pris en compte en mai 2024.Il reste encore 136 personnes dont les primes n'ont pas été restituées au trésor par leurs banques. Mais les dispositions sont déjà prises pour le règlement définitif de cette situation. Pour la rentrée, après la mensualisation des primes, il ne reste que les primes des zones déshéritées, les primes de gratification pour les Directeurs d'écoles sans oublier les autres primes d'habillement, de craie etc...., qui sont payés sur le salaire d'août ou de septembre de chaque année.</p>	

	A cet effet, les dispositions sont prises pour le virement à bonne date.	
9-Préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 : <b>dispositions pratiques pour le virement aux écoles du quart des subventions avant la rentrée</b>	Toutes les dispositions sont prises par le MEMP pour mettre à dispositions des écoles le quart des subventions qui constituent une avance qui soit disponible avant la rentrée scolaire 2024-2025.	
<b>10-Dotation des structures centrales du MEMP en matériels de travail</b>	En raison de la récurrence de la question,les partenaires sociaux ont suggéré que des dispositions soient prises pour le règlement rapide de cette situation qui bloque certaines structures dans l'accomplissement de leurs tâches .	
<b>Questions diverses</b>	<p>-La réouverture des ENI : c'est imminent.</p> <p>-La carrière des éducateurs/éducatrices de la maternelle : le syndicat doit œuvrer pour que ce corps contenu dans les statuts particuliers puisse être exploité pour le bonheur de cette catégorie d'enseignants</p> <p>-La journée Mondiale des Enseignants : elle ne doit pas être célébrée seulement au niveau national. Les écoles et CS doivent prendre des initiatives pour la faire vivre à la base</p> <p>-</p>	

Pour la partie syndicale de la CAP-MEMP,le VP

**Christian LOKOSSOU**